



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 3 avril 2018

de Votants

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPÉ Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. VOGEL Jean Pierre, M. FERRAND Jean-François, Mme JARRY Laëtitia, M. AVENARD Jean-François, Mme DAVID Marie-France, Mme RENVOISÉ Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, M. VANNIER Jean-Claude, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, et M. BLOT Alain

Absents ayant donné procuration : Mme LECAS Amélie à M. BARRÉ, Mme CORMIER Claudine à Mme GOUPIL et M. YVON Pascal à M. VOGEL Jean Pierre

Excusés : M. LECESVE Loïc et Mme REBRASSÉ Dominique

Secrétaire de Séance : Mme PEYRAUD Chantal

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 12 mars 2018

- Finances :

Budget général : approbation du compte administratif 2017, du compte de gestion 2017, affectation des résultats 2017 et Budget primitif 2018

Budget assainissement : approbations du compte administratif 2017, du compte de gestion 2017, affectation des résultats 2017 et Budget primitif 2018

Vote des taux

Réalisation d'un emprunt relais 1 200 000 € (budget assainissement)

Renégociation de plusieurs emprunts (budget général)

Impayés cantine

Subvention pour l'Association des conciliateurs de justice

- Assainissement : avenant pour la voirie rue Foch (lot 2) et avenant pour le contrôle technique (changement de compte bancaire)

- Personnel : assurance statutaire

- Marchés publics : devis de réparation pour le mur jouxtant l'ex Corvettes's, réparation du tractopelle, travaux de démolition suite à un arrêté de péril

- Affaires et questions diverses



Le compte rendu de la séance du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et du budget assainissement et propose de nommer M. Godet.

DÉLIBÉRATION N° 2018-45 ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'élection d'un Président de séance pour faire procéder au vote des comptes administratifs 2017 du budget général et du budget assainissement de la Commune.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Monsieur Alain GODET, 1er adjoint, Président de séance afin de procéder au vote des comptes administratifs 2017 du budget général et du budget assainissement.

Il est précisé que Monsieur Barré, Maire, ne prendra pas part à ce vote et restera Président de séance pour tous les autres sujets à l'ordre du jour.

M. le Maire présente ensuite les comptes administratifs 2017, les comptes de gestion 2017, les affectations de résultats 2017 ainsi que le budget primitifs 2018 du budget général et du budget assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 2018-46 BUDGET GÉNÉRAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après lecture du document, Monsieur Godet, Président de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget général faisant apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat/solde exécution année 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé 2017
Fonctionnement	595 212.97 €	2 845 699.67 €	3 645 644.02 €	799 944.35 €	1 395 157.32 €
Investissement	- 580 894.28 €	1 405 650.05 €	1 340 849.83 €	- 64 800.22 €	- 645 694.50 €
TOTAL	14 318.69 €	4 251 349.72 €	4 986 493.85 €	735 144.13 €	749 462.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget Général pour l'année 2017. Il est précisé que Monsieur le Maire n'a pas assisté au vote ni au débat.

M. Vogel souhaite remercier les efforts réalisés par les agents et les adjoints suite à la baisse des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2018-47 BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,



- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget général, dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 2018-48 BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2017 du budget général, qui s'établit comme suit :

Section	Résultat/solde exécution année 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé 2017	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	595 212.97 €	799 944.35 €	1 395 157.32 €	- €	1 395 157.32 €
Investissement	- 580 894.28 €	- 64 800.22 €	- 645 694.50 €	- 215 537.22 €	- 861 231.72 €
TOTAL	14 318.69 €	735 144.13 €	749 462.82 €	- 215 537.22 €	533 925.60 €

Après avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'affecter à l'article 1068 (réserves) la somme de 861 231.72 € afin de couvrir le besoin en financement,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 533 925.60 € en recettes de fonctionnement – article 002 – au budget 2018.

DÉLIBÉRATION N° 2018-49 BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget général 2018, présenté par le Maire.

Après discussion, le budget général 2018 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 120 950.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 292 800.00
014	Atténuation de produits	158 823.00
65	Autres charges de gestion courante	552 471.00
Total des dépenses de gestion courante		3 125 044.60
66	Charges financières	120 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00
022	Dépenses imprévues	20 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 266 044.60
023	Virement à la section d'investissement	686 870.00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	220 000.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		906 870.00
TOTAL		4 172 914.60

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2018
013	Atténuations de charges	7 400.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 200.00
73	Impôts et taxes	2 230 964.00
74	Dotations, subventions et participations	1 224 075.00
75	Autres produits de gestion courante	62 000.00
Total des recettes de gestion courante		3 611 639.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	1 350.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 612 989.00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	26 000.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 000.00
TOTAL		3 638 989.00
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		533 925.60
Recettes de fonctionnement cumulées		4 172 914.60



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	RAR 2017	BP 2018	BP 2018 + RAR 2017
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	15 000.00	15 000.00
204	Subventions d'équipements versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	125 044.22	118 240.00	243 284.22
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	3 424.14	417 000.00	420 424.14
	Opérations d'équipements	103 468.86	376 000.00	479 468.86
Total des dépenses de gestion courante		231 937.22	926 240.00	1 158 177.22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement reçues	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	305 000.00	305 000.00
18	Compte de liaison : affectation ...	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	10 000.00	10 000.00
Total des dépenses financières		0.00	315 000.00	315 000.00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		231 937.22	1 241 240.00	1 473 177.22
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0.00	26 000.00	26 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	16 000.00	16 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	42 000.00	42 000.00
TOTAL		231 937.22	1 283 240.00	1 515 177.22
Déficit d'investissement reporté de N-1		0.00	645 694.50	645 694.50
Dépenses d'investissement cumulées		231 937.22	1 928 934.50	2 160 871.72

RECETTES

Chap	Libellé	RAR 2017	BP 2018	BP 2018 + RAR 2017
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	16 400.00	50 670.00	67 070.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipements versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		16 400.00	50 670.00	67 070.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	170 000.00	170 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	861 231.72	861 231.72
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation ...	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	139 700.00	139 700.00
Total des recettes financières		0.00	1 170 931.72	1 170 931.72
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		16 400.00	1 221 601.72	1 238 001.72
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	686 870.00	686 870.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0.00	220 000.00	220 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	16 000.00	16 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0.00	922 870.00	922 870.00
TOTAL		16 400.00	2 144 471.72	2 160 871.72



DÉLIBÉRATION N° 2018-50 BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après lecture du document, Monsieur Godet, Président de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget assainissement faisant apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat/solde exécution année 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé 2017
Fonctionnement	189 194.58 €	157 349.70 €	252 672.85 €	95 323.15 €	284 517.73 €
Investissement	- 37 995.16 €	487 762.24 €	316 591.19 €	- 171 171.05 €	- 209 166.21 €
TOTAL	151 199.42 €	645 111.94 €	569 264.04 €	- 75 847.90 €	75 351.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget Assainissement pour l'année 2017. Il est précisé que Monsieur le Maire n'a pas assisté au vote ni au débat.

DÉLIBÉRATION N° 2018-51 BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget assainissement, dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 2018-52 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2017 du budget assainissement, qui s'établit comme suit :



Section	Résultat/solde exécution année 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé 2017	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	189 194.58 €	95 323.15 €	284 517.73 €	- €	284 517.73 €
Investissement	- 37 995.16 €	- 171 171.05 €	- 209 166.21 €	- 1 985 352.42 €	- 2 194 518.63 €
TOTAL	151 199.42 €	- 75 847.90 €	75 351.52 €	- 1 985 352.42 €	- 1 910 000.90 €

Après avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'affecter à l'article 1068 (réserves) la somme 284 517.73 € afin de couvrir le besoin en financement,

- De reporter le déficit d'investissement de 209 166.21 € en dépenses d'investissement – article 001 – au budget 2018.

DÉLIBÉRATION N° 2018-53 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget assainissement 2018, présenté par le Maire.

Après discussion, le budget assainissement 2018 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	26 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00
014	Atténuation de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00
Total des dépenses de gestion courante		26 200.00
66	Charges financières	55 000.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		86 200.00
023	Virement à la section d'investissement	43 800.00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	120 000.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		163 800.00
TOTAL		250 000.00



RECETTES

Chap	Libellé	BP 2018
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000.00
74	Dotations, subventions et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
Total des recettes de gestion courante		200 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		200 000.00
042	<i>Op. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>50 000.00</i>
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0.00</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000.00
TOTAL		250 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	RAR 2017	BP 2018	BP 2018 + RAR 2017
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipements versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	2 083 426.54	61 045.10	2 144 471.64
	Opérations d'équipements	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses de gestion courante		2 083 426.54	61 045.10	2 144 471.64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement reçues	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	88 000.00	88 000.00
18	Compte de liaison : affectation ...	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	20 000.00	20 000.00
Total des dépenses financières		0.00	108 000.00	108 000.00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 083 426.54	169 045.10	2 252 471.64
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>0.00</i>	<i>50 000.00</i>	<i>50 000.00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>	<i>473 000.00</i>	<i>473 000.00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	523 000.00	523 000.00
TOTAL		2 083 426.54	692 045.10	2 775 471.64
Déficit d'investissement reporté de N-1		0.00	209 166.21	209 166.21
Dépenses d'investissement cumulées		2 083 426.54	901 211.31	2 984 637.85



RECETTES				
Chap	Libellé	RAR 2017	BP 2018	BP 2018 + RAR 2017
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	98 074.12	883 246.00	981 320.12
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	660 000.00	660 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		98 074.12	1 543 246.00	1 641 320.12
106	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	284 517.73	284 517.73
18	Compte de liaison : affectation ...	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	422 000.00	422 000.00
Total des recettes financières		0.00	706 517.73	706 517.73
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		98 074.12	2 249 763.73	2 347 837.85
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	43 800.00	43 800.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0.00	120 000.00	120 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	473 000.00	473 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0.00	636 800.00	636 800.00
TOTAL		98 074.12	2 886 563.73	2 984 637.85

Il est précisé que la surtaxe d'assainissement a été mise en place pour financer les deux tranches de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Il semblerait que la commune ne puisse bénéficier d'aucune subvention pour la deuxième phase de travaux. La deuxième tranche de travaux ne serait ainsi pas réalisée par manque de capacité financière. La surtaxe d'assainissement sera alors réévaluée et diminuée en 2019.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les valeurs locatives 2018 ont été augmentées de 1.24% par rapport à 2017 et qu'il souhaite que cette hausse soit neutralisée par une baisse des taux de taxes foncières appliqués par la commune dans la même proportion. Il semble judicieux de ne pas faire évoluer le taux de taxe d'habitation compte tenu des réformes en cours.

Cette décision aurait pour conséquence un effort financier de 9 300 € pour la commune.

DÉLIBÉRATION N° 2018-54 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Au vu de l'état fiscal 1259, le montant du produit des trois taxes directes locales, pour 2018, en reprenant les taux de 2017, est estimé à :

	Bases 2018	Taux 2017	Produit
Taxe d'habitation	3 513 000.00 €	22.84%	802 369.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 348 000.00 €	20.00%	669 600.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	262 900.00 €	26.57%	69 853.00 €
			1 541 822.00 €

Monsieur le Maire propose de baisser les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de 1.24%, pour neutraliser l'augmentation des bases décidée par le gouvernement, soit :



	Bases 2018	Taux 2018	Produit
Taxe d'habitation	3 513 000.00 €	22.84%	802 369.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 348 000.00 €	19.75%	661 230.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	262 900.00 €	26.24%	68 985.00 €
			1 532 584.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 à :

Taxe d'habitation :	22.84 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	19.75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	26.24 %

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions attribuées à la commune dans le cadre de projets d'investissement ne sont versées que deux voire trois ans après avoir réalisé les dépenses.

Il convient par conséquent pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de contracter un prêt relais de trois ans dans l'attente de la perception des subventions et du remboursement de TVA.

DÉLIBÉRATION N° 2018-55 RÉALISATION D'UN PRÊT RELAIS DE 1 200 000 € - LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer la première tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et dans l'attente de la perception des subventions et de la récupération de la TVA, il est nécessaire de contracter un prêt relais de 1 200 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de demander à La Banque Postale, l'attribution d'un prêt relais de 1 200 000 €, destiné à financer les dépenses relatives à la première tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et ce aux conditions suivantes :

- Durée : 3 ans
- Taux : 0.45 %
- Remboursement du capital in fine
- Paiement trimestriel des intérêts
- Remboursements anticipés sans pénalité

- prend l'engagement au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que besoin, toutes délégations à Monsieur le Maire pour la réalisation du prêt relais, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DÉLIBÉRATION N° 2018-56 RENÉGOCIATION EMPRUNT CREDIT MUTUEL – EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-25

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a réalisé un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel à un taux de nominal de 5.24% en mai 2012 afin de financer les travaux d'extension de l'école élémentaire. Les conditions financières actuelles étant plus favorables, il convient de renégocier cet emprunt.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander au Crédit Mutuel, la renégociation du prêt n° 15489 00383 00020491204 aux conditions suivantes :

- Capital restant dû : 282 046.86 €
- Taux d'intérêts : 4.24 %
- Frais de renégociation : 1 200 €



Il est précisé que la durée d'emprunt est inchangée et que les échéances restent trimestriels à annuité constante.

- prend l'engagement au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que besoin, toutes délégations à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant du contrat de prêt n° 15489 00383 00020491204 avec l'établissement prêteur.

DÉLIBÉRATION N° 2018-57 RENÉGOCIATION EMPRUNT CREDIT AGRICOLE – EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE ET STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a réalisé un emprunt de 462 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux de nominal de 5.19% en mai 2012 afin de financer les travaux d'extension de l'école élémentaire et du stade.

Les conditions financières actuelles étant plus favorables, il convient de renégocier cet emprunt.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander au Crédit Agricole, la renégociation du prêt n° 00081045688 aux conditions suivantes :

- Capital restant dû : 305 993.91 €

- Taux d'intérêts : 3.00 %

- Frais de renégociation : 3 060 €

Les frais de renégociation sont ajoutés au capital restant dû pour déterminer le montant de prêt réaménagé soit 309 053.91 €.

Il est précisé que la durée d'emprunt est inchangée et que les échéances restent annuelles à annuité constante.

- prend l'engagement au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que besoin, toutes délégations à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant du contrat de prêt n° 00081045688 avec l'établissement prêteur.

M. le Maire précise que la renégociation de ces deux emprunts permet à la commune de réaliser une économie de près de 65 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 2018-58 EMISSION DE TITRES – IMPAYES CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés éprouvées par l'association gestionnaire de la cantine scolaire pour récupérer les impayés.

La cantine scolaire étant une compétence communale, la Commune verse en fin d'année une subvention de fonctionnement afin d'équilibrer les comptes de l'association.

A ce titre, il est proposé à l'association gestionnaire de la cantine que la commune émette des titres de recettes aux familles ayant des impayés (voir document annexe).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes aux familles ayant des impayés cantine selon le tableau annexé reprenant par famille le montant des dettes.

Il est précisé que les sommes perçues par la collectivité seront ensuite reversés à l'association sous forme de subvention.

Il est également précisé que Madame Chartrain n'a pas pris part au vote ni aux débats.



DÉLIBÉRATION N° 2018-59 SUBVENTION CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 100 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2018.

En effet, la commune dispose d'une permanence d'un conciliateur, volontaire et bénévole et cette subvention permet de témoigner de l'intérêt de Bonnétable pour cette Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention, soit 100 € pour l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers.

2) Assainissement

M. le Maire indique au Conseil qu'il s'avère opportun de profiter de la réfection de la voie de la rue du Maréchal Foch suite aux travaux d'assainissement pour l'aplanir pour un coût supplémentaire de 8 360 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2018-60 AVENANT N°2 – GROUPEMENT DLE OUEST / SOGEA OUEST – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LOT N°2

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec le Groupement DLE Ouest et SOGEA Ouest en application de la délibération du conseil municipal n° 183 du 30/10/2017 relative à la signature du marché de travaux d'assainissement lot n°2,

VU la délibération n°2017-172 du conseil municipal du 30/10/2017 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant n°2 d'augmentation avec le groupement suivant dans le cadre des travaux d'assainissement (lot n°2)

Attributaire : Groupement DLE Ouest et SOGEA Ouest

Marché initial du 17/11/2017 - montant : 1 107 986,45 € HT

Avenant n° 1 - montant : 6 169 € HT

Avenant n°2 : montant 8 360 € HT

Nouveau montant du marché : 1 122 515,45 € HT

Objet : travaux de voirie (raboitage) dans la rue du Maréchal Foch

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont environ 10 jours de retard sur le planning initial suite aux intempéries. La réfection des enrobés de la rue du Maréchal Leclerc débutera le lundi 16 avril, la voie sera une nouvelle fois totalement bloquée, s'ensuivront celle de la rue Foch et la voie située entre le carrefour de la Croix Rouge et le rond-point devant l'école maternelle.

Concernant les travaux de construction du bassin tampon dans le parc du Château, les entreprises accumulent près de 3 semaines de retard. A la fin des travaux, il sera nécessaire de raccorder le bassin tampon aux réseaux d'assainissement et donc de bloquer à nouveau la rue du Maréchal Leclerc quelques jours.

M. le Maire informe le Conseil que l'entreprise en charge du contrôle technique des travaux d'assainissement à changer de coordonnées bancaires. Il est nécessaire de réaliser un avenant.

DÉLIBÉRATION N° 2018-61 AVENANT N°1 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – CONTROLE TECHNIQUE

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise SOCOTEC par délibération du conseil municipal du 27/07/2017 relative à la signature du marché de contrôle technique pour les travaux d'assainissement,



VU la délibération n°2017-172 du conseil municipal du 30/10/2017 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant n°1 concernant un changement de compte bancaire

Attributaire : SOCOTEC – le Mans

Marché initial du 15/09/2017 - montant : 3 900 € HT

Avenant n° 1 - montant : 0 € HT

Objet : changement de compte bancaire

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

3) Personnel

M. le Maire indique au Conseil que le Centre de Gestion de la Sarthe lance une consultation pour un contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires du personnel pour une prise d'effet le 01/01/2019. Le contrat actuel souscrit par la commune se terminant le 31/12/2018, il paraît opportun de se joindre à cette consultation.

En tout état de cause, la commune se garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui convient pas.

DÉLIBÉRATION N° 2018-62 PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...);

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriales, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits pas les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article 1er : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/ maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation



Article 2 : Prend acte que les taux de cotisations et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de gestion à compter du 1er janvier 2019.

4) Marchés publics

DÉLIBÉRATION N° 2018-63 FABRICATION DE LETTRAGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis pour la fourniture et la pose d'un lettrage « École primaire Catherine Paysan ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Odillard pour un montant de 1 130 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2018-64 RÉFECTION DU MUR DU BÂTIMENT JOXTANT L'ANCIEN CORVETTE'S CAFÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise Patrick Bourgine pour la réfection du mur du bâtiment jouxtant l'ancien Corvette's Café pour la somme de 12 489.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Patrick Bourgine pour un montant de 12 489.00 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2018-65 RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT JOXTANT L'ANCIEN CORVETTE'S CAFÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise Jérôme Bourgine pour la réfection de la toiture du bâtiment jouxtant l'ancien Corvette's Café pour la somme de 4 895.74 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Jérôme Bourgine pour un montant de 4 895.74 € HT.

5) Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'école maternelle est endommagée. Il n'est plus possible de faire marcher la garantie décennale car les travaux ont été terminés en 2004. L'assurance de la commune prend en charge uniquement les dégâts causés par les fuites mais pas la réfection de la toiture. Ces travaux ont été prévus dans le budget primitif 2018.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la circulation des poids lourds est strictement interdite en centre-ville. Pendant les travaux d'assainissement, des déviations sont mises en place et largement visibles par les automobilistes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 14 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché le, 13 avril 2018
le Maire, Frédéric BARRÉ

